

# L'ACTU DES ADRETS

LES ADRETS  
DE L'ESTÉREL

www.lesadretsdelesterel.fr

VOTRE SUPPLÉMENT DU MAGAZINE COMMUNAL  
NUMÉRO #4- MAI 2018

## BUDGET 2018 : CONTRAINT MAIS MAÎTRISÉ

### ET AUSSI...

#### EAU ASSAINISSEMENT

#### PARTICIPATION CITOYENNE

Le budget primitif 2018 ne diffère guère de celui, satisfaisant, du précédent. Le Compte Administratif -c'est-à-dire la réalisation du budget voté en 2017- a permis de dégager un excédent important.

Grâce à l'engagement de tous, élus et fonctionnaires, la politique budgétaire est restée la même que d'habitude : poursuivre les économies de fonctionnement là où cela est encore possible afin, cette année encore, de **ne pas augmenter les taux des impôts communaux** et de **dégager de nouveaux excédents** qui permettront de **réaliser les opérations d'investissement** indispensables.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

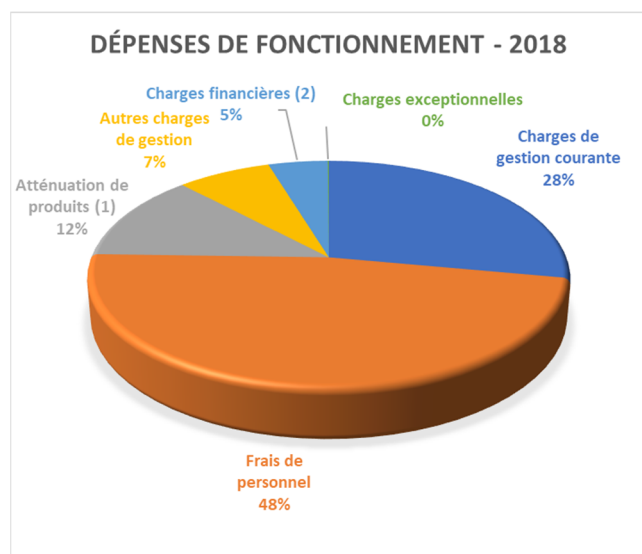
Les **dépenses réelles** sont quasiment identiques à celles de l'an dernier quels que soient les chapitres (3.080.000€ contre 3.142.000€ en 2017).

La réduction des dépenses courantes (notamment les diverses fournitures) se poursuit mais nous sommes arrivés à la marge.

L'effort sera porté sur l'entretien de la voirie et, notamment, la remise en état des secteurs dégradés du quartier de l'Eglise.

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;



	2017	2018
Charges de gestion courante	862 000	860 000
Frais de personnel	1 463 000	1 466 000
Atténuation de produits <sup>1</sup>	397 000	384 000
Autres charges de gestion	238 000	227 000
Charges financières <sup>2</sup>	157 000	143 000
Charges exceptionnelles	24 000	2 001
<b>TOTAL DEPENSES REELLES<sup>3</sup></b>	<b>3 141 000</b>	<b>3 082 001</b>

**Les recettes réelles** sont en légère diminution. A l'heure où nous avons voté le budget ; certaines inconnues subsistaient et nous avons été **très prudents**.

Ce que l'on sait, c'est que malgré ses promesses, l'Etat a encore diminué la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : de 86.000€ en 2017, elle est tombée à 76.800€ cette année.

Nous avons longuement expliqué l'an dernier combien notre commune était pénalisée par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique (la dotation est 3 fois inférieure).

Notre village subit une **double peine** : faible dotation + diminution de l'engagement de l'Etat spectaculaire (en 2012, la DGF était de 324.000 €).

Certitudes également, la quasi-disparition des emplois aidés génère moins de remboursements de l'Etat.

Par ailleurs, nous tenons comme probable la diminution des remboursements des assurances suite aux arrêts de travail longs et justifiés de certains employés en 2017 (Chapitre : Atténuations de charges).

On peut espérer pour tous que cette année sera moins pénalisante.

Ces « pertes » sont en partie compensées par une évaluation à la hausse des droits de mutation liés aux transactions immobilières que nous avons largement sous-estimé l'an dernier (ici encore par précaution puisque ce n'est qu'en fin d'année que le « verdict » tombe).

Pour ce qui est des impôts locaux, s'ils rapportent un peu plus à notre budget, **les taux communaux -comme les années précédentes- restent STABLES et demeurent parmi les plus bas du Var.**

Ce sont les BASES fixées par l'Etat qui augmentent du taux d'inflation de l'année précédente (1,2% en 2017).

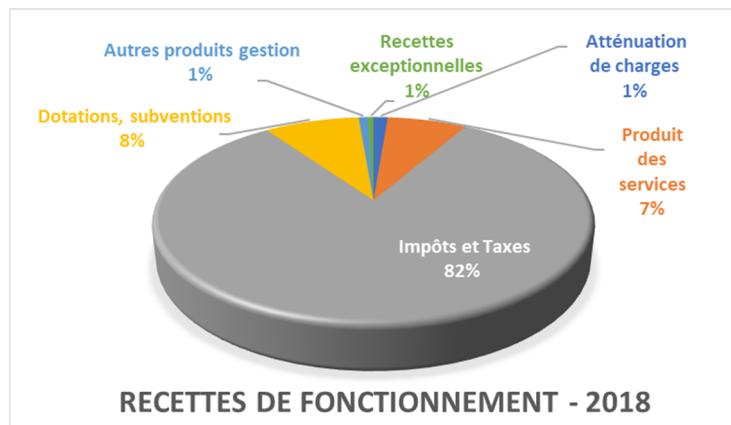
Il reste que, vu la diminution des recettes de la plupart des chapitres, les impôts dépassent désormais 80% de nos recettes.

Les Adréchois comprendront aisément que c'est grâce aux économies drastiques faites sur les dépenses de fonctionnement que la commune peut s'en sortir sans pénaliser la population.

<sup>1</sup> Prélèvement opéré par l'Etat sur les communes dont les habitants ont un revenu fiscal élevé à destination des communes moins favorisées

<sup>2</sup> Il s'agit du remboursement des **intérêts** des emprunts. Celui des annuités du **capital emprunté** est abondé par la section d'investissement

<sup>3</sup> La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de virer 238.000 € (qui s'ajoutent à ce chiffre) à la section d'investissement.



	2 017	2 018
Atténuation de charges	91 000	37 000
Produit des services	246 000	207 000
Impôts et Taxes	2 348 000	2 408 000
Dotations, subventions	299 000	247 500
Autres produits gestion	27 000	23 500
Recettes exceptionnelles	15 000	15 000
<b>TOTAL REC. REELLES</b>	<b>3 026 000</b>	<b>2 938 000</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des opérations d'équipement prévues cette année peut paraître relativement faible : un peu plus de 120.000€.

Mais il faut tenir compte de plusieurs éléments : l'importance de **Restes à Réaliser** des années précédentes concernant des investissements programmés qui sont en cours ou pas encore réalisés; le coût de certains projets qui nécessitent une **programmation sur plusieurs années budgétaires** (2018,2019 voire 2020) tant pour des raisons financières que pour la durée de la réalisation : c'est notamment le cas pour la future **Salle des Fêtes** financée par la commune dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Estérel.

Pour autant, des opérations non négligeables sont budgétées cette année :

- les plus **importantes** concernent : la poursuite de la rénovation du bâtiment de l'**école élémentaire** notamment son **isolation thermique**; l'amélioration de la **voirie** avec la fin des travaux sur les chemins de la Tuilière et des Sigalons principalement ;
- d'autres non négligeables intéressent la **création** ou la **réhabilitation** de « bâtiments » communaux : création d'une nouvelle aire de jeux pour enfants au centre du village ; mise aux normes du stade et éclairage du Citystade; travaux dans l'Eglise et la Maison des Associations... ;
- d'autres encore visent à améliorer la vie des Adréchois : bornes pour les véhicules électriques (déjà installées); renforcement du Très haut Débit (THD) ; extension de l'éclairage vers la DN7 au Logis de Paris; acquisition foncière.... ;
- enfin, comme chaque année, procéder au renouvellement du matériel informatique obsolète, du mobilier de cantine, de véhicules du service technique qui ont fait leur temps et, bien sûr, le débroussaillage des interfaces.

En conclusion, grâce aux efforts communs, nous vous présentons un budget qui « tient la route ».

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui, malgré les difficultés rencontrées, ont énormément travaillé à son élaboration.

## DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU ASSAINISSEMENT



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la compétence eau-assainissement relève de la CAVEM.

Dans un premier temps, la commune avait souhaité conserver la gestion en régie. Mais face à la difficulté d'entretien d'un réseau très étendu et vieillissant et à l'obligation de construire une nouvelle station d'épuration, la commune n'avait plus les moyens humains et matériels de continuer dans cette voie.

Suite à délibération du Conseil Municipal, **la CAVEM a délégué la gestion de l'eau et de l'assainissement à Véolia à compter du 01/01/2018.**

Ainsi, les travaux qui doivent être réalisés seront mutualisés et l'augmentation conséquente qu'ils représentent ne sera pas supportée par les seuls Adréchois.

Dès 2023, le prix de l'eau et de l'assainissement sera le même pour tout le territoire de la CAVEM, ce qui est un avantage énorme pour notre commune.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le service Véolia au **09 69 329 328**.

Lors du **Conseil Municipal public** programmé le **24 mai 2018 à 20h30**, M. CHANIOL, responsable de Véolia, viendra expliquer le **fonctionnement de la Délégation de Service Public (DSP) eau-assainissement**.

Les **factures** que vous avez reçues cette année correspondent à votre **consommation de 2017** où nous étions encore en régie. Leur montant n'est donc imputable qu'à la **régie municipale**, et non à Véolia. Vous avez pu être surpris du montant car **cette facture correspond à une année de consommation** et non pas à 6 mois comme les factures précédentes. Les relevés pour les dépenses de 2018 où le service a été délégué à Véolia n'ont pas encore été effectués.



### DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Votre sécurité étant la première de mes priorités, j'ai décidé de la renforcer en mettant en œuvre, avec l'aide de l'État, le dispositif « Participation Citoyenne ».

Ce dispositif, fondé sur le dialogue entre citoyens et les forces de l'ordre, est un outil efficace pour prévenir les cambriolages.

Actuellement, 4 secteurs avec des référents volontaires ont adhéré à ce dispositif que je souhaite étendre sur l'ensemble de la commune et ainsi renforcer la sécurité dans notre village.

**Si vous souhaitez vous investir en tant que référent de votre quartier ou obtenir des renseignements complémentaires sur le dispositif « Participation Citoyenne » je vous invite à contacter la police municipale.**

62, chemin de la Beillesse.

Du Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h00.

Tel: 04-94-54-40-26. Mail: [police-municipale@mairie-adrets-esterel.fr](mailto:police-municipale@mairie-adrets-esterel.fr)

Je sais pouvoir compter sur votre coopération.